

T H É L È M Y T H E

ASSOCIATION

PROJET D'ÉTABLISSEMENT PARIS



6 bis, avenue du Maine - 75015 Paris
www.thelemythe.asso.fr

Téléphone : 01 49 54 01 00 – info@thelemythe.asso.fr
SIRET : 407 693 803 00097 - APE / NAF : 8790 B



Table des matières

I. PRESENTATION GENERALE	1
1. Engagement	1
2. Historique	2
3. Missions	3
4. Profil des usagers	5
5. Place de la famille	6
II. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL	7
1. Les outils	7
2. Le trajet de l'adolescent à Thélèmythe	10
3. Les instances d'évaluations et de contrôle	13
4. Les groupes de recherche	15
6. Les organes de gestion	16
III. PERSPECTIVES	17
1. Les indicateurs d'évaluation	17
2. L'évaluation interne	17
IV. SYNTHESE	18
V. Annexes	20

I. PRESENTATION GENERALE

1. Engagement

L'institution Thélèmythe a pour vocation de répondre aux situations critiques d'adolescents, par une prise en charge spécifique et plurielle. Sociale, éducative et thérapeutique dans ses objectifs, son but est de favoriser et de promouvoir leur insertion familiale et socioprofessionnelle.

En tant qu'institution, Thélèmythe propose l'accompagnement singulier et original d'adolescents et de jeunes adultes (dans la tranche d'âge de 16 à 21 ans) en rupture, dans la transition problématique pour eux vers une intégration dans l'actualité du lien social. Son ambition est de leur permettre, hors de toute dimension normative et idéologique, d'accéder à une inscription citoyenne. En effet, la citoyenneté ne se résume pas simplement à l'exercice du droit de vote, c'est aussi un idéal. Le citoyen est un individu qui participe et appartient à une cité, astreint à ses règles propres mais aussi libre de bénéficier des privilèges qu'elle procure. Les notions de droits et de devoirs sont indissociables.

L'accompagnement organisé implique des outils, des instruments et des concepts qui définissent le dispositif institutionnel. Celui-ci vise à orienter les jeunes, par le cadre aménagé d'une autonomie concrète, dans le sens de leur développement personnel au moyen de procédures individualisées et modulables.

Ces valeurs permettent de construire pour l'adolescent un espace de parole et de médiation.

Le projet d'établissement, qui vient en place de l'ancien projet pédagogique, constitue les fondations de l'institution.

Références réglementaires

• À Thélèmythe, il tient compte :

- De l'état des lieux. L'association Thélèmythe 2000, expérimentale à l'origine en son statut et dans sa pratique, compte neuf services qui constituent un ensemble dans lequel chacun est susceptible de développer des actions originales ;
- Du recueil de l'expérience pratique pour son analyse ;
- Des travaux et interrogations des praticiens réunis à l'occasion de séminaires de formation, colloques, journées d'études et évaluations internes et externes.

• Il vient conclure une élaboration collective ouverte à tous les personnels, en relation avec les autorités de tutelle et la direction de Thélèmythe dont la responsabilité est engagée.

• Il vise à doter l'institution de fondations assurées, communes à l'ensemble des intervenants et communicables, conditions de son inscription éthique et d'une pratique rigoureuse pour une évaluation permanente et accessible.

• Il appelle à l'innovation, la recherche et l'enseignement et à l'extension du réseau de ses partenaires dans un environnement aménagé.

- Il comporte, quatre parties dans son exposé :
 - La position de l'institution : son histoire, ses missions, la population concernée par son intervention et la place des familles
 - Le dispositif institutionnel et son environnement
 - Les perspectives
 - La synthèse

Différents documents y sont annexés : la référence à l'Abbaye de Thélème, l'organigramme de l'association, un exemple de relevé des placements antérieurs des adolescents ainsi que le projet associatif dans sa version mise à jour.

2. Historique

L'association Thélèmythe 2000 est créée à l'occasion d'une rencontre clinique et à partir d'une référence philosophique aux idéaux d'une institution : l'abbaye de Thélème.

La rencontre clinique est celle d'une jeune fille adressée par l'Aide Sociale à l'Enfance à un foyer d'accueil d'adolescents où interviennent les futurs initiateurs de l'association.

Serge Beaugrand, formé à la gestalt-thérapie, imagine un dispositif original qui répond à une carence dans le traitement des problématiques de jeunes majeurs en difficulté : un accompagnement individualisé, offrant une alliance psychothérapeutique et éducative dans un but d'insertion ou de réinsertion dans le tissu social.

La circulaire "Georgina Dufoix" autorise l'émergence de structures non traditionnelles. Ces dispositions générales ont permis la mise en place de prises en charge différenciées, validées par une autorisation de fonctionnement du département de Paris.

Progressivement, la pertinence de ce dispositif original et économiquement attractif, a entraîné son adoption par d'autres départements d'Île-de-France.

En 1994, l'association, traversée par des conflits, a subi de profonds bouleversements entraînant sa scission et la création de l'association Métabole, par Xavier Florian.

Créée en 1989, l'association s'est rapidement développée en multipliant les services - trois à Paris, deux à Juvisy dans l'Essonne, un à Montreuil en Seine Saint-Denis, un à Puteaux dans les Hauts-de-Seine et deux à Saint-Mandé dans le Val-de-Marne - qui accueillent en permanence deux cent quarante adolescents pris en charge par trente et un salariés et soixante-seize cliniciens prestataires.

Durant ces dernières années, l'organisation de l'association s'est affirmée, notamment par la mise en place d'instances représentatives du personnel et le rattachement à la convention collective de 1966.

En 2000, un service d'accueil, dans la dynamique associative, a été initié par le fondateur de Thélèmythe ; installé en Seine Saint-Denis, il a fonctionné durant un an sous l'égide de l'association, pour prendre son autonomie le 1^{er} janvier 2002.

L'actuelle direction animée par Norbert Ligny, soutenue par le Conseil d'administration, entame une réflexion sur le nécessaire positionnement de

l'association qui implique notamment la dimension de la laïcité. Ainsi le 21 octobre 2002, dans le cadre des modifications des statuts et lors d'une démarche officielle auprès de la préfecture pour sa déclaration, l'association est renommée " Thélèmythe ", allégée du "2000 " de sa première désignation, rompant ainsi avec certaines références idéologiques.

La loi de 2002.2 a été un appui dans le sens de ce travail et l'occasion de produire un projet d'établissement conforme aux nouvelles orientations et tenant compte des acquis de l'expérience.

Cette loi rénovant l'action sociale et médico-sociale introduit au cœur du dispositif les droits des usagers et les instruments de leur mise en œuvre. Elle régit les dispositions d'évaluation, d'habilitation et de contrôle, sous l'autorité du Conseil général. Elle prévoit l'organisation d'un Conseil de la vie sociale consultatif, intéressé à la vie institutionnelle, l'élaboration d'un projet d'établissement, la présentation d'un livret d'accueil, et d'une démarche qualité.

À l'issue de cette évolution, l'association devient une institution. À ce titre, elle est confrontée à l'obligation de définir et publier les principes et conditions de ses fondations, en prenant appui sur les résultats et enseignements du dispositif expérimental qui, après quinze années, est parvenu à maturité.

En effet, ces dernières années, un processus de professionnalisation a été initié avec une démarche de rationalisation.

Un nouveau Conseil d'administration avec des bénévoles investis et issus d'une pluridisciplinarité efficiente a pu se constituer.

La rédaction du projet d'établissement a été le fruit du travail collectif d'un groupe représentatif des différentes fonctions opérantes au sein du dispositif institutionnel.

L'ouverture à un partenariat et la publication de notre travail à travers les journées d'études et les groupes de recherches thématiques donnent une lisibilité de l'association.

3.Missions

Les missions d'accueil et d'accompagnement de l'institution dont les principes constituent l'engagement de l'institution, se définissent eu égard aux mandats des tutelles et à ses objectifs propres.

a) Mission d'accueil d'adolescents en situation de crise majeure

Les adolescents accueillis à Thélèmythe sont en situation de crise majeure. Les symptômes qu'ils présentent sont très diversifiés, leurs craintes peu articulées : milieu familial troublé, difficultés scolaires, échec dans leur insertion.

Les usagers qui s'adressent à Thélèmythe ont généralement atteint les limites de la tolérance de leur entourage (famille, famille d'accueil, internat, foyer, école...) entraînant ainsi une situation de rejet.

L'institution ne peut effectuer seule sa mission d'accueil, elle intervient avec le concours d'un réseau de partenaires, qui sont ses mandants et ses

interlocuteurs :

- L'Aide sociale à l'enfance dont émane la majorité des demandes concernant les adolescents ;
- La Protection judiciaire de la jeunesse qui est éventuellement impliquée dans leur suivi et leur placement ;
- Les Missions locales qui les accueillent de 16 à 25 ans en marge du système scolaire ;
- L'institution psychiatrique, avec laquelle des rapports de travail organisés, non formalisés au départ de l'association, se sont imposés ces dernières années du fait de la prise en compte de pathologies lourdes, notamment de l'ordre de la psychose ;
- Les Centres d'information et d'orientation qui assurent le suivi des jeunes sortis récemment du système scolaire ;
- Les Foyers jeunes travailleurs qui prennent en charge l'hébergement et éventuellement un suivi.

L'offre de l'institution consiste en un cadre institutionnel et un dispositif technique qui permettent, pour chaque usager, d'envisager dans une seule démarche :

- L'analyse de la crise dans laquelle il est impliqué,
- L'évaluation des situations,
- L'élaboration d'un projet individuel,
- La mise en place de procédures de suivi pour une prise en charge cohérente et dynamique.

b) Mission d'insertion sociale et mission thérapeutique

L'objectif est de prendre en compte les problématiques et les symptômes qui ont donné lieu aux difficultés de l'adolescent, pour lui permettre de sortir de cette impasse qui va de la simple difficulté d'insertion à des pathologies plus complexes.

Cela implique des prises en charge différenciées et plurielles qui permettent l'accueil des symptômes. Ceux-ci, au-delà de la dimension d'entrave qu'ils sont effectivement, sont considérés pour leur valeur de discours.

L'accent porte initialement sur la situation du sujet confronté durant son développement à des expériences inadéquates voire traumatiques, des événements bouleversants, des obstacles aux identifications structurantes.

Les remaniements subjectifs que la crise de l'adolescence contient, en tant que processus de sexuation, d'individuation et d'identification, provoquent un violent réaménagement de la situation du sujet quant au lien social. L'abord psychologique de l'épreuve du rapport au sexuel et à l'autre est un préalable à la question de l'insertion-intégration de l'adolescent.

La prise en compte concomitante de ces dimensions, intimement liées, est la condition de l'accueil et de la prévention des troubles psychiques inhérents à cette phase critique et à son évolution durant la période post-pubertaire.

La demande originelle provient de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de la Protection judiciaire de la jeunesse. Thélèmythe se présente alors comme l'une des issues possibles à une situation difficile, voire bloquée. La fonction et le rôle de Thélèmythe seront alors d'intervenir auprès des intéressés comme interprète social, ses intervenants assumant la fonction de passeurs.

L'adolescent, en relation avec ses précédentes expériences, formule une demande complexe où prédominent : la plainte, un projet plus ou moins structuré ou une série de revendications. Cette demande est représentée par une situation de crise. La réponse de l'institution qui l'accueille consiste à aménager les conditions pour son analyse.

C'est seulement dans la mesure où elle se trouve référée à la structure du sujet, à son histoire, aux avatars de son développement et aux apories qu'elle a rencontrés que la demande est susceptible d'évoluer pour l'adolescent en projet thérapeutique.

4. Profil des usagers

Le profil des usagers pris en charge est défini par l'offre originale de l'institution et la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance qui concerne des mineurs et jeunes majeurs en difficulté.

La limite d'âge minimale pour l'admission a été fixée à 16 ans. Sont donc accueillis des jeunes gens de 16 à 21 ans dont la demande s'est exprimée par des situations diverses : crises, ruptures, exclusions (familiale et/ou scolaire et sociale) fugues, syndromes d'opposition, réactions d'abandonnisme, toutes formes de désarroi qui évoluent dans le cadre de troubles d'ordre psychique. C'est dire que l'institution reçoit une population de jeunes gens en grande difficulté et dont les troubles sont très variés. Ils ont été l'objet avant leur admission de multiples tentatives de placements et de traitements, qui ne sont pas sans intervenir dans la constitution des situations critiques. En témoigne le document "Relevé des placements antérieurs des mineurs" qui figure en annexe et qui montre les échecs ou les obstacles auxquels le jeune s'est trouvé confronté. On peut y voir, à partir du refus de traitement ou des structures d'accueil, en passant par des hospitalisations (placement médical ou en milieu spécialisé psychiatrique) et des placements familiaux, foyers ou différents services de suite des trajectoires traumatiques qui confinent à l'exclusion.

C'est dans cette mesure que Thélèmythe est souvent présentée comme un ultime recours, disposition qui n'est pas sans ajouter un nouvel écueil dans la prise en charge.

C'est à ce niveau que l'institution est convoquée pour accueillir et identifier, au cas par cas, la problématique des usagers. Ceci explique que les critères objectifs, quant à l'appréciation du profil des jeunes accueillis, soient peu explorés statistiquement.

Les causes des orientations sont si diverses qu'elles ne peuvent constituer des critères.

Quelques indications cependant font apparaître que :

- Le nombre des adolescents accueillis est de l'ordre de 216 suivis au 25/03/2025. La population est mixte, la prédominance des jeunes filles (68%) n'est pas identifiée à ce jour comme significative.
- Les adolescents confiés à Thélèmythe proviennent pour la plupart d'institutions de type foyer d'accueil ou éducatif, famille d'accueil, foyer d'urgence ou de leur famille.
- L'âge, le jour de l'admission se situe ainsi :
 - 55 % de mineurs (de 16 à 17 ans)
 - 45 % de majeurs (de 18 à 21 ans)Pour l'année 2024.

- La durée moyenne des prises en charge est de 29,5 mois (calcul réalisé à partir des sorties de l'année 2024).

Les témoins de l'évolution, favorable ou défavorable, du projet initial peuvent se retrouver dans l'évaluation finale : poursuite d'une scolarité ou d'une formation qualifiante, obtention d'un diplôme validant, accès à l'emploi, insertion ou réinsertion socio-familiale sont autant de marqueurs pour l'évaluation des projets. La notion d'insertion ou de réinsertion est problématique car elle s'applique dans un contexte critique. Le lien social est très affecté dans la majorité des cas par des troubles du développement psychoaffectif.

Ces quelques données doivent être complétées et affinées ; leur intérêt réside dans la possibilité d'anticipation pour les acteurs de l'institution.

5. Place de la famille

Les familles des adolescents concernés par l'institution ne sont pas, sauf exception, directement impliquées dans leur prise en charge à Thélèmythe. Elles bénéficient du maintien de leur relation avec le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Cette disposition a été adoptée afin de préserver l'espace thérapeutique. L'expérience, les modifications structurelles survenues dans l'institution, les nouveaux mécanismes de son fonctionnement, ont conduit à une réflexion approfondie sur ce sujet.

La rencontre avec le groupe familial, tant au plan de l'information que de l'appréhension de la position de l'adolescent, est primordiale dans certains cas pour l'appréciation de sa situation. Dans cette mesure, les référents de Thélèmythe, en relation avec la supervision institutionnelle, peuvent être amenés à impliquer la famille dans le projet.

Même avec des histoires de vie extrêmement douloureuse voire maltraitantes, le social ne peut et ne doit être en mesure de juger. La déchéance parentale n'est que très rarement prononcée par la justice. De toute façon, elle n'exclut pas la question de la parentalité.

Cette question tant à un niveau éthique que juridique ainsi que comme tiers à notre travail est posée en permanence car si Thélèmythe se fermait à la parentalité et à la famille cela risquerait de devenir une sanction supplémentaire pour l'usager.

II. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

1. Les outils

L'institution propose une prise en charge globale, ainsi différenciée :

- Une prise en charge alliant suivi psychothérapeutique et suivi éducatif,
- Un hébergement externalisé et individualisé,
- Une allocation d'entretien.

Les trente ans d'exercice de l'association et son développement témoignent de sa pérennité. Son développement et sa singularité sont garants de la nécessité de son intervention dans le domaine social et éducatif. À ce point de son évolution vers une institution, ses tenants sont en mesure de définir les ressorts de son action en outils, instruments et concepts, qui fondent le praticable de ses interventions.

Les outils dont ils disposent se distribuent dans le champ social de l'éducatif et de la psychothérapie. Ils consistent dans :

- La formation et l'expérience professionnelle des cliniciens et directeurs/chefs de service,
- Les dispositifs institutionnels mis à la disposition des acteurs pour l'opération d'insertion des adolescents concernés,
- Le nouage singulier référent administratif / clinicien pour leur accompagnement.

a) Le suivi socio-éducatif et psychothérapeutique

Le dispositif spécifique de Thélèmythe consiste en la mise en œuvre d'un binôme, le parrainage référent administratif-référent thérapeutique, convoqué à prendre en charge la crise de l'adolescent, laquelle se présente comme une "urgence chronique". Dans cette perspective, ce qui se manifeste au premier plan de la symptomatologie initie la nature de la prise en charge.

Ainsi, dès l'admission, l'identification de la problématique de l'adolescent sera le levier de l'accompagnement organisé à partir de l'analyse de la situation de crise. La double référence, pour la même opération, est susceptible de permettre à la dynamique conflictuelle du sujet de trouver ses issues, dans la mesure où chaque intervenant advient comme étayage pour les interventions de l'autre.

La situation et la problématique de l'adolescent s'actualisent dans la relation aux référents, Clinicien et administratif, dans le cadre d'un transfert original.

L'actualisation est dès lors le lieu du travail et de l'évaluation permanente des intervenants eux-mêmes en rapport avec les diverses instances de contrôle.

L'institution Thélèmythe se situe dans une dynamique de passage pour des jeunes gens, passage et résolution de la phase critique à laquelle ils sont confrontés.

C'est le concept de passage, dans le sens de l'interprétation du lien social, qui est à l'œuvre et attend son développement. Les intervenants se situent comme des passeurs : le clinicien pour rendre une psychothérapie possible, l'administratif

pour donner les conditions de l'accompagnement, le binôme pour induire la socialisation. Le concept de situation critique excède la notion de pathologie. C'est la situation qui est l'objet de l'intervention thérapeutique et socio-éducative.

La diversité des professionnels qui interviennent dans le dispositif institutionnel garantit une approche plurielle des situations critiques des adolescents qui lui sont confiés. Les dimensions psychiques subjectives et sociales sont appréhendées concomitamment par :

Des cliniciens qui se réclament majoritairement de la psychanalyse (elle-même représentée par différents courants). Ces praticiens partenaires de Thélèmythe sont inscrits dans le cadre de l'exercice libéral d'une pratique privée, garant de leur liberté d'action ;

Des directeurs/chefs de service qui représentent le cadre institutionnel permanent. Ils témoignent de la même pluralité quant à leur formation et leur appartenance. Ce sont des travailleurs sociaux en provenance du service public dans lequel ils ont occupé des postes d'encadrement. Ils ont l'expérience de structures sociales telles que l'ASE, les programmes départementaux et régionaux d'insertion et de formation pour les jeunes de 16 à 25 ans, les services sociaux de l'enseignement ou du cadre hospitalier. Cette hétérogénéité promue et souhaitée par les tenants de l'institution n'est pas une pétition de principe. Elle s'inscrit dans la visée d'une intervention pluridisciplinaire, pour une confrontation permanente et heuristique. Les concepts à l'œuvre sont ainsi mis à l'épreuve pour une thérapie originale dans une perspective d'approfondissement et de recherche.

À ce titre, les participants sont invités à confronter leurs pratiques aux instances de contrôle, individuel et collectif et sollicités à faire part de leurs résultats. Cette exigence de contrôle et de publication interne des fruits de l'expérience clinique est l'élément fédérateur qui dépasse, sans les dénier, les différences quant aux options théoriques des praticiens.

b) L'hébergement externalisé et individualisé

L'hébergement externalisé est aménagé de manière personnalisée et individuelle, rompant ainsi avec les dispositions collectives antérieures.

Studios, résidences sociales, résidences étudiantes et Foyers jeunes travailleurs sont sollicités pour héberger les adolescents qui ont la possibilité de moduler le choix initial.

L'adolescent accueilli à Thélèmythe est hébergé dans un logement individuel ayant passé contrat avec l'association. Cet établissement est systématiquement visité et contrôlé, à l'arrivée de l'usager et durant sa prise en charge, par les agents techniques de l'institution.

Une fiche technique détaille et précise les prestations ; sa rédaction est réactualisée et diffusée à l'ensemble des services.

Dans le cadre du projet individualisé concernant l'adolescent, l'hébergement, au-delà de sa fonction première, est un support médiateur dans la dynamique éducative et le travail psychothérapeutique.

La confrontation à un habitat solitaire, au voisinage imposé, aux difficiles aménagements élémentaires de la vie quotidienne, sera interrogée et analysée conjointement par les référents, psychothérapeutique et administratif.

Le directeur de service, en réponse à l'évolution de l'adolescent, est amené dans un second

temps à moduler la proposition d'hébergement, voire à proposer le passage d'un type de logement à un autre. Selon les situations, elle concerne : un logement dans une résidence sociale, une résidence étudiante, un Foyer pour jeunes travailleurs, un studio dont Thélème est signataire du bail ou un studio loué par l'usager lui-même.

Ces dispositions sont planifiées en fonction des paramètres impliquant : le cadre socioprofessionnel, le progrès dans la prise en charge, le désir de changement de l'adolescent.

Exemples

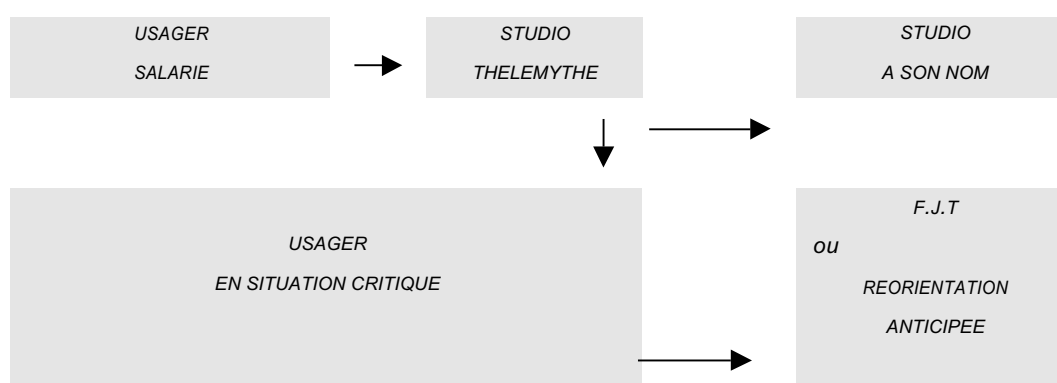
Admission



Après quelques mois de prise en charge



ou



c) L'allocation d'entretien

L'allocation mensuelle d'entretien s'élève actuellement à 475 euros. Elle est en principe gérée par l'adolescent. L'étayage des référents intervient régulièrement, ouvrant ainsi le lieu d'une médiation qui concerne l'ensemble du projet.

Cette allocation est mise en place dans le cas, le plus fréquent, où l'adolescent ne peut assumer pécuniairement les besoins essentiels : l'alimentation, l'hygiène, l'achat et l'entretien de vêtements, le transport. C'est principalement avec le directeur/chef de service que ces

questions d'argent sont abordées dans le cadre de l'apprentissage de la gestion d'un budget, mais aussi la capacité d'affronter les limites arithmétiques de ses moyens actuels. C'est à ce point que peut se constituer un espace de négociation et d'analyse.

L'allocation d'entretien et l'allocation d'hébergement au-delà de leur fonction élémentaire, sont donc conçues comme des outils au service de l'opération d'accompagnement et d'insertion. A travers un prix de journée moyen, les praticiens à Thélèmythe peuvent en fonction des besoins des usagers, moduler les prestations.

2. Le trajet de l'adolescent à Thélèmythe

a) La procédure d'admission et l'admission

À partir du travail du directeur/chef de service sollicité par l'Aide Sociale à l'Enfance qui adresse les jeunes à Thélèmythe, l'examen de leur admission se situe dans les séances de supervision. Il comporte :

- Une ébauche clinique pour toute évaluation de départ ;
- Des hypothèses de travail pour les interventions du binôme constitué pour chaque cas ;
- L'évaluation du projet, de ses risques et de ses butées.

Une période de trois mois est prévue pour donner consistance à une rencontre qui vaut engagement et point d'ancrage pour les évaluations à venir où le jeune pourra ou non s'engager dans un parcours.

De ces dispositions élémentaires découlent les règles de la prise en charge. Il s'agit, au moyen d'une série de médiations, d'un traitement par la parole :

- Qui a recours à tous les éléments qui constituent la dynamique de l'insertion sociale en rapport avec la situation concrète du sujet ;
- Dans le cadre de la confidentialité des informations le concernant ;
- En référence constante au contrat d'origine ;
- Dans le respect convenu de la législation actuelle, en relation permanente avec le tiers actif des instances de contrôle internes et de l'Aide Sociale à l'Enfance à l'externe.

Il n'existe pas de grille définissant les critères généraux pour l'admission des adolescents confiés à Thélèmythe par les travailleurs sociaux de l'Aide Sociale à l'Enfance ; la procédure qui préside à leur accueil est aménagée pour les produire au cas par cas, du fait de la complexité des situations et de leur grande diversité.

Au premier entretien, le directeur/chef du service reçoit le candidat en vue d'apprécier les éléments de sa demande et lui présente l'institution avec laquelle un projet est susceptible de se nouer.

À l'issue de cette première rencontre, trois cliniciens psychosociaux sont proposés à l'adolescent. Il lui incombe de les contacter et de les rencontrer. Les entretiens préliminaires avec chacun confrontent la demande de l'intéressé à un ordre de préférence et donne les premières indications pour la conduite de la prise en charge.

La commission d'admission en réunion de supervision décide de l'accueil et aménage l'accompagnement de l'adolescent par l'institution. L'admissibilité du jeune est donc étudiée par l'ensemble de l'équipe.

La question du diagnostic a suscité débats et résistances. Il est pourtant l'indispensable

condition d'un accompagnement raisonné, de la construction d'un projet pour et avec l'adolescent et de l'évaluation de son trajet.

Si la période de la puberté, temps de bouleversements profonds, rend le diagnostic à certains égards difficile à poser, il se doit être de fait plus rigoureux dans ses révisions. L'approche diagnostique concerne la position du sujet et sa structure psychologique plutôt que le tableau symptomatique qu'il présente.

À ce titre, elle est un repère essentiel pour guider le travail et l'appréciation de son évolution. Au-delà et englobant cette dimension subjective, le diagnostic porte essentiellement sur la situation du jeune à ce moment de sa vie. C'est la constitution de cette situation advenue durant l'enfance et réaménagée au temps de la puberté qui est intéressée par la perspective diagnostique.

L'analyse de cette dimension est primordiale pour l'admission de l'adolescent et l'organisation de sa prise en charge. Son appui décide des modalités variables de la prise en charge en relation avec l'évolution de la situation de l'adolescent. Il en sera ainsi, par exemple, dans les situations exceptionnelles pour ce qui concerne les relations avec les familles ou le suivi complexe de l'accueil mère-enfant.

L'admission proprement dite devient effective lors d'une réunion avec le directeur/chef de service, le clinicien psychosocial, le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance et l'adolescent. Elle entraîne la signature d'une convention de placement entre l'Aide Sociale à l'Enfance et l'association, ainsi qu'une convention de partenariat entre Thélémithé et le clinicien.

La mise en place du contrat de séjour ou du document individuel de prise en charge, selon la législation, intervient durant les quinze jours après l'admission. A l'issue d'une période probatoire de trois mois, un premier avenant sera rédigé avec l'usager.

Cette phase d'accueil et d'observation permet une première évaluation ainsi que d'orienter l'engagement sur des bases concrètes. Ce temps est nécessaire pour la construction d'un engagement réciproque.

À l'expiration de cette période, une synthèse réunissant l'adolescent, le directeur/chef de service, le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance et éventuellement le clinicien, établit un bilan de la situation. Cette synthèse entérine l'admission ou, très rarement, met fin à la démarche.

Dans la même période, le premier compte-rendu est adressé par le Clinicien au directeur/chef de service pour transmission à l'Aide Sociale à l'Enfance, organisme placeur, lequel recevra durant la suite de la prise en charge un nouveau compte-rendu chaque trimestre.

Dans ce temps d'élaboration de sa demande, l'adolescent témoigne de sa situation, éventuellement de son projet qui vaut engagement auprès du directeur/chef de service représentant l'institution.

Les référents du binôme clinicien psychosocial et administratif programment leurs interventions : modalités des rencontres avec l'adolescent, implication dans sa vie quotidienne, suivi éducatif, séances de psychothérapie (au moins deux par semaine), organisation du travail en commun avec le partenaire.

Ce dispositif est destiné à soutenir l'adolescent dans l'élaboration de son projet.

b) Le suivi

Il est assuré, par les deux référents et l'assistante du service, soutenus par les éléments du dispositif institutionnel sous la responsabilité du directeur général.

Les assistantes des directeurs/chefs de service assurent l'organisation du travail ; elles sont concernées par la relation avec les correspondants (partenaires et prestataires) et les jeunes.

Les différentes instances de contrôle permettent une évaluation permanente de la situation de l'utilisateur et l'adaptation à son évolution.

c) La fin de la prise en charge

Elle intervient, au maximum, à l'âge de 21 ans pour les usagers. C'est dire l'intérêt de mener à bien le projet avant cette limite ou, dans le cas contraire, d'aménager un suivi postérieur en accord avec l'intéressé.

L'issue de la prise en charge se produit selon plusieurs cas de figure :

- Fin légale du contrat jeune majeur ;
- Interruption à l'initiative de l'intéressé, en accord avec l'Aide Sociale à l'Enfance et Thélème, sa situation étant jugée assez satisfaisante pour anticiper sa sortie
- Arrêt à la demande de l'adolescent qui refuse de poursuivre ne tolérant pas les contraintes du dispositif ;
- Fin de la prise en charge à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou de Thélème pour non-respect des engagements de la part de l'utilisateur.

3. Les instances d'évaluations et de contrôle

a) La supervision institutionnelle

Cette instance de supervision regroupe pour chaque service : l'équipe de cliniciens psychosociaux qui le composent, le directeur/chef de service, un superviseur et le directeur général selon son appréciation. Cette réunion est concernée par les admissions, l'évolution des prises en charge et leur terme.

Elle se tient mensuellement, mais peut être convoquée selon les nécessités du service. Cette instance est actuellement la pièce maîtresse du dispositif institutionnel. Elle recueille pour son analyse l'ensemble des échanges entre les intervenants dans une visée opérationnelle. Le travail des référents lui est donc systématiquement rapporté pour l'élaboration et les orientations de la prise en charge et de son issue. Elle décide de l'admission à partir d'une hypothèse clinique et d'une analyse de situation et détermine un projet dont elle suit le déroulement jusqu'au bilan pour une évaluation finale. L'expérimentation d'une mise en situation d'autonomie sera systématiquement pratiquée avant les vingt et un ans de l'usager.

Le superviseur est recruté pour son expérience du contrôle individuel et institutionnel ; il est convoqué à interpréter et résoudre les butées qui surviennent dans la dynamique de la double prise en charge.

b) La supervision individuelle

Elle vise à lever les obstacles pour chacun des intervenants dans le travail thérapeutique. Elle concerne tous les praticiens engagés dans le projet thérapeutique. Elle est financièrement prise en charge par l'association pour les référents administratifs. Le clinicien l'assume au titre de son exercice libéral. Elle se déroule sur le mode habituel du contrôle.

c) La supervision des assistantes

Elle se produit mensuellement, durant une demi-journée, sous la forme d'un groupe de parole animé par un superviseur. Elle concerne l'évolution des pratiques des assistantes, l'examen de leurs difficultés dans leurs rencontres avec les jeunes, leurs relations avec leur directeur de service et les cliniciens et, plus globalement, leur implication dans la dynamique institutionnelle.

d) La réunion d'équipe par service

Elle se déroule une fois par mois, sans superviseur ni directeur général. Elle regroupe les praticiens dans une dynamique d'équipe, dans la perspective d'organiser les interventions concernant les prises en charge des usagers et de travailler sur des questionnements institutionnels.

e) La réunion d'équipe des salariés

Elle se tient mensuellement. Les salariés de chaque service se regroupent, ayant fermé leur unité pour une journée afin de planifier leurs activités.

f) La réunion de l'équipe de direction

Elle concerne, chaque mois, le directeur général, Le directeur général adjoint, le directeur administratif et financier, et tous directeurs de service. Au-delà des données immédiates de gestion et d'organisation sont abordées les questions de politique générale de l'institution.

g) Les astreintes

L'accueil des jeunes gens en difficulté implique une disponibilité permanente de l'institution qui assume la responsabilité de leur prise en charge.

Tout usager peut solliciter ses référents en cas de besoin. Une astreinte téléphonique a été aménagée pour le temps qui excède les horaires d'ouverture des services : un numéro de téléphone d'urgence est mis à la disposition des jeunes et de tous les intervenants tels que les hôpitaux, les commissariats ou quelconque praticien de l'institution.

Cette permanence téléphonique, mise en place pour les mineurs, est en fonction 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Cette astreinte est assurée par l'équipe de direction dans sa totalité.

4. Les groupes de recherche

a) Les journées d'études

Semestrielles, elles engagent tous les acteurs de l'institution.

Elles se déroulent sur le mode de communications produites par les praticiens de Thélèmythe ou ses partenaires.

Elles tirent les leçons de l'expérience dans Elles visent à publier leurs travaux et les orientations qui s'en déduisent.

Une perspective d'élaboration et de recherche, de confrontation des pratiques clinique et institutionnelle, de repérage des actions spécifiques.

d) Les groupes de travail thématiques

Il s'agit de groupes éphémères constitués à partir de préoccupations concernant des thèmes spécifiques.

Ces problématiques touchent à des questions aussi diverses que, par exemple :

la politique de l'hébergement des usagers, la place faite aux familles dans le dispositif, l'évolution sociologique du public accueilli, la question de l'argent à partir de l'allocation d'entretien...

5. Les droits des usagers

L'article L.311-3 du code de l'action sociale et des familles définit sept garanties à toute personne prise en charge par les établissements, services sociaux et médico- sociaux :

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et sa sécurité,
- Le libre choix des prestations,
- Une prise en charge individualisée,
- La confidentialité des informations,
- L'accès aux informations et documents relatifs à sa prise en charge,
- Une information sur ses droits fondamentaux,
- La participation à la conception et la mise en œuvre du projet individualisé.

a) Conseil de la vie sociale

Dans le cadre de la mise en place du Conseil de la vie sociale à Thélèmythe, l'élection de représentant s'est organisée dans chacun des services. Les usagers ayant minimum seize ans, ont pu tous prétendre à ce statut de représentant et ont été éligibles au terme de trois mois d'ancienneté et pour une période au moins d'un an. Les candidatures formulées par écrit permettaient de procéder à l'élection par vote à bulletin secret, à la majorité des votants (tirage au sort si ex aequo). Au Conseil de la vie sociale, siègent aussi des représentants du personnel, et un représentant de l'institution (organisme gestionnaire).

Force est de constater que le type de suivi individualisé et externalisé à l'œuvre dans notre projet n'a pas pu rendre opérationnel ce fonctionnement du CVS. De nombreux supports sont testés (boîtes aux lettres, questionnaire de satisfaction, expression photographique...).

La question de l'optimisation du CVS reste d'actualité.

Livret d'accueil

Un livret d'accueil est remis à chaque usager dès le début de son processus d'admission.

b) Contrat de séjour

Le contrat de séjour ou document individuel de prise en charge est remis à l'usager dès les premiers jours de son admission. Un premier avenant sera rédigé au bout de trois mois de prise en charge.

c) Règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement est remis à chaque usager le jour de son admission à Thélème.

6. Les organes de gestion

a) Contrôle interne

Dans un souci de gestion accessible à tous les acteurs de l'institution et aux autorités de tutelle, l'institution s'est dotée de différents organes :

- l'association a créé et développé une base de données informatiques dans l'objectif de suivre en temps réel le déroulement (qualitatif tant que quantitatif) des prises en charge. Cette base de données évolutive permet un ajustement permanent des interventions des différents acteurs ;
- L'organisation interne du contrôle financier implique la direction administrative et financière et un service de comptabilité ;
- L'organisation d'une batterie de statistiques qui découle de la base de données permet d'évaluer et de moduler l'activité des services.

b) Contrôle externe

Depuis plusieurs années l'association s'est pourvue de partenaires dans le cadre de sa gestion :

- Un cabinet d'expertise comptable ;
- Un organe de contrôle, en l'occurrence un commissaire aux comptes.

III. PERSPECTIVES

1. Les indicateurs d'évaluation

L'institution dispose d'ores et déjà du matériel susceptible de fournir des indicateurs d'évaluation : contenu des réunions de supervision, comptes rendus trimestriels des cliniciens concernant chacun des jeunes pris en charge, contrat individualisé, base de données consultable en permanence sur la situation des usagers.

2. L'évaluation interne

La mise en place d'une démarche d'évaluation interne à Thélèmythe s'inscrit tout à fait dans notre logique institutionnelle.

En effet, différents outils sont déjà opérationnels depuis plusieurs années et sont autant d'indicateurs d'évaluation tels que les comptes rendus trimestriels pour chaque usager, les contrats Thélèmythe (contrats de séjour), les ordres du jour et rapports des supervisions et la base de données consultable en permanence.

Mais au-delà de ces outils, les intervenants institutionnels sont invités à confronter leurs pratiques auprès d'instances de contrôle, individuel et collectif, et sollicités à faire part de leurs résultats.

Cette exigence de contrôle et de publication interne des fruits de l'expérience est un élément fédérateur du dispositif de Thélèmythe.

La question se pose plutôt au niveau du dispositif d'évaluation. Après réflexion sur différentes possibilités, il nous est apparu plus opportun de faire appel à un prestataire habilité à ce type de démarche. Expérience fructueuse tant au niveau des compétences mises à disposition qu'au niveau de la qualité de collaboration.

Une démarche participative d'évaluation nous a permis :

- de passer en revue tous les éléments d'interventions d'un dispositif tel que celui de Thélèmythe,
- De montrer la valeur du dispositif,
- D'améliorer les réponses aux besoins des personnes.

Le travail d'évaluation a été en mesure de :

- Mobiliser une dynamique institutionnelle et professionnelle,
- Construire collectivement des critères de qualité,
- Mettre en évidence des pistes d'amélioration,
- Produire un cahier d'amélioration.

Tout cela a nécessité forcément un cadre méthodologique précis.

IV. SYNTHESE

L'association Thélèmythe 2000 créée à titre expérimental a mis en place, dans la dynamique de sa pratique, un dispositif de prises en charge d'adolescents en crise. Dans le même temps, les praticiens ont travaillé à lui donner des bases théoriques au-delà des principes généraux avancés à l'origine.

Cette rencontre d'une pratique et d'une recherche a conduit les intervenants à identifier et théoriser les ressorts de leur action, partant, à construire les fondations de l'institution Thélèmythe sur le socle de la loi 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Le dispositif d'accueil d'adolescents en rupture, du fait des bouleversements subjectifs de la puberté et des réaménagements du lien social et familial qu'ils entraînent, implique au moins deux figures référentes pour leur accompagnement. L'expérience clinique a montré que ce binôme - proposition nouvelle pour l'adolescent permettant un jeu fluctuant et repérable des identifications - qui intervient en étayage aux distorsions des images parentales, produit un remaniement structurant des personnalités troublées.

La primauté de la démarche concerne le développement psycho-affectif de l'adolescent, ce qui touche aux choix d'objet d'amour et sa détermination dans le champ de la sexualité. La prise en compte de cette dimension essentielle de l'organisation de la personnalité ainsi que des éléments qui constituent et déterminent la situation de crise sont la condition première de l'entreprise de réinsertion dans le lien social.

Les référents, clinicien psychosocial et administratif, sont intimement impliqués dans l'opération où se déroule la vie quotidienne du sujet dont ils ont la responsabilité. À ce titre, ils sont concernés par la demande de l'adolescent, qu'ils soutiennent et traitent, grâce aux moyens matériels (allocations d'entretien et d'hébergement) mis à sa disposition, en rapport avec le réseau social aménagé pour et avec lui.

Le couple de référents est le lieu et le moyen de l'accompagnement de l'adolescent. Leurs rôles, chacun distribué à priori par le cadre de leur fonction, sont susceptibles de déplacements et donc d'ajustements permanents. C'est le binôme directeur/chef de service - clinicien qui est le nœud de l'opération psychosociale. Il se situe dans le projet fondé avec l'adolescent en constant rapport avec les instances institutionnelles : réunions de supervision, groupe d'inter contrôle, réunions de service, rencontres informelles ainsi que le réseau de correspondants qui interviennent dans le projet de l'intéressé.

Chacun des intervenants est obligatoirement impliqué dans l'expérience du contrôle personnel afin de pouvoir transmettre les enseignements pour la conduite de la prise en charge.

Le projet thérapeutique s'inscrit dans le dispositif technique institutionnel : psychothérapie et accompagnement éducatif et social interviennent dans le nouage que le couple de référents représente.

L'évaluation clinique et les ajustements qu'elle produit, l'évolution de la situation matérielle (insertion, hébergement, autonomie, financière) entraînent des réaménagements constants de la situation initiale.

La prise en charge et, singulièrement, la visée psychothérapeutique, sont un engagement bilatéral de l'adolescent et de l'institution représentée par ses référents. Cette disposition ouvre des espaces différenciés et communicants pour un accompagnement des adolescents. Elle permet l'évaluation permanente des projets d'insertion.

V. Annexes

∞ La référence à l'abbaye de Thélème

On pourra se reporter aux travaux décrits de :

Loïc Benoist "Regard et réflexions sur Thélèmythe et son évolution", daté d'avril 2003

∞ Organigramme de l'institution

∞ Livret d'accueil

À télécharger sur notre site internet : www.thelemythe.asso.fr

∞ *Le mythe de l'abbaye de Thélème*

L'association Thélèmythe (Mythe de l'abbaye de Thélème) fut constituée selon le principe d'une institution religieuse, avec comme mythe fondateur, la seule "règle" de l'abbaye de Theleme imaginée par François Rabelais dans Gargantua (1534). L'étymologie de ce nom proviendrait du grec, signifiant "nommé désir" ou "volonté" et donnerait ainsi "l'abbaye du bon vouloir".

L'œuvre de François Rabelais est profondément inspirée de l'humanisme, mouvement philosophique et intellectuel de la Renaissance, né en Italie au XIV^{ème} siècle, qui s'étendit progressivement en Europe pour s'épanouir au XVI^{ème} siècle. Il est marqué par le retour aux textes antiques (apportés par les Grecs qui fuient l'avancée des Turcs, suite à la prise de Constantinople) lesquels servirent de modèle de vie, d'écriture et de pensée, vinrent porter contradiction à l'ordre établi de la théologie scolastique et ainsi alimenter le débat entre philosophes et théologiens.

"On ne peut rien voir de plus admirable dans le monde que l'homme"

Pic de la Mirandole (De dignitate hominis)

Les humanistes, en s'appuyant sur les textes anciens, établissent un idéal qui n'est ni la sainteté ni l'héroïsme militaire : L'homme digne de ce nom est celui qui a pour essence la culture.

Ainsi, dans cette lignée humaniste, Rabelais imagine l'abbaye de Thélème en totale rupture avec les règles monastiques où sont faits vœux de chasteté, pauvreté et obéissance.

La vie des thélèmites était dirigée non par des lois, statuts ou règles, mais selon leur bon vouloir et libre arbitre. Leur règle tenait en une seule clause : "Fais ce que voudras" où chacun pouvait se marier, s'enrichir et vivre librement. L'abbaye est un lieu de passage pour des jeunes gens qui ont par nature le sens de l'honneur et de la responsabilité. C'est un lieu de connaissance et d'éducation. On y retrouve l'idéal humaniste de la diversité des savoirs et des pratiques.

^

L'Abbaye de Thélème, *Gargantua, chapitre LVII* (1534).

L'extrait :

Toute leur vie était dirigée non par les lois, statuts ou règles, mais selon leur bon vouloir et libre arbitre. Ils se levaient du lit quand bon leur semblait, buvaient, mangeaient, travaillaient, dormaient quand le désir leur venait. Nul ne les éveillait, nul ne les forçait ni à boire, ni à manger, ni à faire quoi que ce soit... Ainsi l'avait établi Gargantua. Toute leur règle tenait en cette clause :

FAIS CE QUE VOUDRAS,

car des gens libres, bien nés, biens instruits, vivant en honnête compagnie, ont par nature un instinct et un aiguillon qui pousse toujours vers la vertu et retire du vice; c'est ce qu'ils nommaient l'honneur. Ceux-ci, quand ils sont écrasés et asservis par une vile sujétion et contrainte, se détournent de la noble passion par laquelle ils tendaient librement à la vertu, afin de démettre et enfreindre ce joug de servitude ; car nous entreprenons toujours les choses défendues et convoitons ce qui nous est dénié.

Par cette liberté, ils entrèrent en une louable émulation à faire tout ce qu'ils voyaient plaire à un seul. Si l'un ou l'une disait : " Buvons ", tous buvaient. S'il disait : " Jouons ", tous jouaient. S'il disait : " Allons-nous ébattre dans les champs ", tous y allaient. Si c'était pour chasser, les dames, montées sur de belles haquenées, avec leur palefroi richement harnaché, sur le poing mignonnement engantelé portaient chacune ou un épervier, ou un laneret, ou un émerillon ; les hommes portaient les autres oiseaux.

Ils étaient tant noblement instruits qu'il n'y avait parmi eux personne qui ne sût lire, écrire, chanter, jouer d'instruments harmonieux, parler cinq à six langues et en celles-ci composer, tant en vers qu'en prose. Jamais ne furent vus chevaliers si preux, si galants, si habiles à pied et à cheval, plus verts, mieux remuant, maniant mieux toutes les armes. Jamais ne furent vues dames si élégantes, si mignonnes, moins fâcheuses, plus doctes à la main, à l'aiguille, à tous les actes féminins honnêtes et libres, qu'étaient celles-là. Pour cette raison, quand le temps était venu pour l'un des habitants de cette abbaye d'en sortir, soit à la demande de ses parents, ou pour une autre cause, il emmenait une des dames, celle qui l'aurait pris pour son dévot, et ils étaient mariés ensemble ; et ils avaient si bien vécu à Thélème en dévotion et amitié, qu'ils continuaient d'autant mieux dans le mariage ; aussi s'aimaient-ils à la fin de leurs jours comme au premier de leurs noces.

Gargantua, livre LVII (1534). Version modernisée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : **SAMUEL GREVERIE**

Trésorier : **ALAIN CASANOVA**

SIÈGE

Directeur général : NORBERT LIGNY
 Assistant de Direction Générale : JAMES LEFÈVRE
 Cadre Comptable : VERONIQUE LY
 Assistant administratif et comptable : BERTRAND FALIPOU

ETABLISSEMENT DE PARIS			ÉTB.ESSONNE	ÉTB. HAUTS DE SEINE	ÉTB. SEINE-ST-DENIS	ÉTB VAL-DE-MARNE
Directeur T1 PASCAL CAMU	Cheffe de service T3 VANESSA DELAPLANCHE	Chef de service T4 ABDELHALIM DERBAL	Directrice CATHERINE MARIETTE-GUERRIER	Directrice JULIE MOUCHETTE	Directrice JOCELYNE LAGAND	Directeur CYRIL GRONDIN
Assistante de direction ANGELLA PAPO	Assistante de direction ANNIE LOISELE	Assistante de direction MYLENE GUEDE	Chef de service KARIM SANOGO	Cheffe de service HOUDA ARRATBAOUI	Cheffe de service MARCELLE DARDIS	Chef de service
Agents techniques VICTOR DE AMORIM CERQUEIRA CARLOS BORGES DANY DE OLIVEIRA			Assistante de direction VERONIQUE LANCHAS	Assistante de direction NELLY BEN SALEM	Assistants de direction VINCENT BRUSSEAU STEPHANIE ROMERO	Assistante de direction AURELIE GEAY CAROLINE LECOUVREUR
			Travailleur Social JEAN-LUC DAVID	Agent technique ADAMA SOW 0,5 ETP	Cheffe de service LEA PONCINI	Éducatrices CINDY CAISEY NATACHA KOLAZI
Agent d'accueil/standardiste ADAMA DRAME			Agent technique SAID ANZAR		Agent technique FABRICE DELAYEN	Agent technique ADAMA SOW 0,5 ETP

80 CLINICIENS EN LIBÉRAL

THÉLÈMYTHE - SIEGE

6 bis avenue du Maine – 75015 Paris

☎ 01 49 54 01 00 ✉ info@thelemythe.asso.fr

ÉTABLISSEMENT DE PARIS

6 bis avenue du Maine - 75015 Paris

☎ 01 49 54 01 00 ✉ info@thelemythe.asso.fr

Tél. 01 49 54 01 13 Service T1

Tél. 01 49 54 01 08 Service T3

Tél. 01 49 54 01 07 Service T4

ÉTABLISSEMENT DE L'ESSONNE

19 rue Jean Danaux – 91260 Juvisy-sur-Orge

☎ 01 49 54 01 21 ✉ info@thelemythe.asso.fr

ÉTABLISSEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

176 rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux

☎ 01 49 54 01 27 ✉ info@thelemythe.asso.fr

ÉTABLISSEMENT DE SEINE SAINT-DENIS

39 boulevard Rouget de Lisle – 93100 Montreuil

☎ 01 82 98 00 50

✉ info@thelemythe.asso.fr

ÉTABLISSEMENT DU VAL DE MARNE

13 rue de Bérulle – 94160 Saint Mandé

☎ 01 83 01 04 30 ✉ info@thelemythe.asso.fr



<http://www.thelemythe.asso.fr>